

LIMALONGES

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2012

Le treize juin 2012, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges se sont réunis à 20 heures 30 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 5 juin 2012

Présents : Messieurs et Mesdames : BOUTIN Jean-Pierre, MACHET Annette, LEPESANT Albert, CLUSEAU Nicolas, VALETTE Raymond, BIRAUD Alain, MEUNIER Magaly, AIRAULT Stéphanie, Emmanuelle Quintard, PERRAIN Michel, GUILLAUD Hervé, SILLARD Virginie, POITEVIN René

Absents excusés : LABROUSSE Laurent (pouvoir donné à Magaly Meunier)

Absents : Béatrice Mougou

Secrétaire de séance : Stéphanie Airault

La séance étant déclarée ouverte, le Maire donne lecture du Procès-Verbal précédent qui est adopté. Il donne ensuite l'ordre du jour.

- **Aliénation du chemin rural « du Boux Narbet à la Croix Bardon »**

Le maire rappelle que l'enquête publique concernant l'aliénation du chemin rural « du Boux Barbet à la Croix Bardon » sur le territoire de la commune de Limalonges s'est déroulée du lundi 2 avril au lundi 16 avril 2012.

Après lecture de la conclusion du commissaire enquêteur, rapport favorable à l'aliénation du chemin pour des raisons de sécurité, le maire fait part des contacts pris avec Le Conseil Général et la DREAL. Tous confirment la non relation entre l'aliénation du chemin « du Boux Narbet à la Croix Bardon » et l'extension de la carrière S.A Guillon, comme le commissaire enquêteur l'a exprimé.

Les contacts pris avec S.A Guillon ayant abouti à un accord sur un échange entre la S.A Guillon et la commune permettent un éloignement du front de taille à 250 Mètres des habitations.

Cet accord devra faire l'objet d'un compromis devant notaire qui engagera la S.A Guillon et un éventuel repreneur.

Le maire propose le vote à bulletin secret pour l'aliénation.

Votants : 14

Pour : 11

Contre : 3

L'aliénation du chemin est accepté par 11 voix pour et 3 voix contre.

- **Recrutement d'un agent sur un emploi saisonnier**

Le maire informe l'assemblée qu'un agent (adjoint technique 2^{ème} classe) est muté dans un autre département et qu'un autre agent (adjoint technique 2^{ème} classe) est en arrêt maladie.

Pour remédier rapidement aux problèmes que ces absences vont engendrer au niveau du travail, le maire propose de créer un emploi saisonnier et de recruter un agent à temps plein pour 4 mois à compter du 1^{er} juillet.

Profil : chauffeur tracteur, espaces verts (notamment fleurs)

Une publicité sera faite auprès des autres communes du canton et sur le site internet de la commune.

- **Modification du temps de travail « adjoint administratif 2^{ème} classe »**

Le maire informe l'assemblée que compte tenu de la surcharge de travail, il convient de modifier la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe. (voir réunion du 26 mars 2012).

Le comité technique paritaire du Centre de Gestion réuni le 24 mai 2012 a donné un avis favorable.

La modification du poste à 28 heures aura donc lieu le 1^{er} septembre 2012

- **Location de la maison 12 rue du stade**

A reporter à une prochaine réunion, tous les éléments ne sont pas rassemblés.

- **Nomination de 2 propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de la LGV pour création d'une association foncière d'aménagement**

Dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier liée à la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique sur le territoire des communes de Sauzé-Vaussais, Plibou et Limalonges, il s'avère nécessaire de créer une association foncière entre les propriétaires des parcelles incluses dans ce périmètre.

Le maire informe donc que cette association doit être administrée par un bureau qui comprend le maire, des propriétaires désignés pour 6 ans par le conseil municipal et la chambre d'agriculture et un conseiller général.

Le conseil municipal doit donc désigner 2 propriétaires.

Après avis de la chambre d'agriculture, le maire nomme Pascal Léoment et André Demay.

Le Conseil municipal donne un avis favorable.

- **Divers**

1. Construction de 2 maisons sur le lotissement « La Croix Ballet » : 1 proposition du crédit agricole et du crédit mutuel, aucune proposition de la caisse d'épargne. Les crédits sont limités et les taux importants.
2. Lotissement de La Balade : travaux en cours et bien avancés. Fin des travaux : mi-juillet. Prévoir faire la publicité pour la vente des terrains.
3. Balayeuse : la démonstration chez la SARL Michelet non convaincante. A revoir.
4. Méchoui du 14 juillet : la commune offrira l'apéritif et le vin et financera la moitié de l'animation « clown », soit 210 Euros.
5. Nuits romanes : réunion avec les associations pour l'organisation des nuits romanes du 19 juillet. Penser à réserver la salle en cas de mauvais temps.